



Retrait des droits de paternité

Par **laurence marie louise**, le **11/06/2010** à **21:52**

Bonjour,

Je vous sollicite aujourd'hui car je me trouve dans une situation délicate je suis séparée du père de ma fille depuis 4 ans , nous avons vécu cependant presque 7 ans ensemble. Il ne s'occupe pas du tout de notre fille qui va avoir bientôt 7 ans , il ne voit jamais sa fille car ce monsieur à refait sa vie avec une demoiselle qui n'accepte pas son enfant, il n'appelle jamais sa fille et ne la voit jamais depuis 4 ans. Je refait ma vie de mon côté et ma fille considère son beau-père comme son papa. Le père de ma fille m'avait dit lorsque nous sommes séparé qu'il allait retirer ses droits de paternité. Aujourd'hui j'aimerais vraiment pour l'équilibre de ma fille qu'elle n'ai plus de rapports avec son père .Comment puis-je faire ??

Peux t'il retiré ses droits de paternité??(il en serait heureux et nous même aussi)

Je ne sais plus comment faire? J'ai besoin de vous

Dans l'attente de votre reponse, je vous remercie de votre aide

une maman désespérée

Par **amajuris**, le **12/06/2010** à **11:00**

bonjour,

quoique vous fassiez le père de votre fille restera son père surtout si c'est son père biologique. la paternité d'un enfant n'est pas quelque chose qui se change en fonction des couples qui se font et se défont.

en principe les actions relatives à la filiation ne peuvent faire l'objet de renonciation. il faudrait que le père demande l'annulation de sa reconnaissance.

la procédure que vous souhaitez engager se fera devant un tribunal (TGI).
vous pouvez voir une assistante sociale ou vous renseigner auprès du TGI de votre domicile
ou un avocat spécialiste du droit de la famille.
cordialement